



Circulaire de rentrée, année scolaire 2025-2026

Chers parents,

Une nouvelle année scolaire commence et je voudrais vous adresser à tous la bienvenue et vous remercier de la confiance que vous accordez à l'équipe éducative.

Après un été très ensoleillé, qui a permis à chacun de se ressourcer, il est l'heure de retrouver le chemin de l'école pour apprendre, découvrir et grandir ensemble dans le respect et l'empathie.

L'été a été l'occasion de travaux sur l'école : réfection des toits plats de l'école maternelle, rénovation de la partie laverie de la cuisine et mise en peinture de deux classes de l'école élémentaire. Par ailleurs, la ville de St Renan reprendra ce 5 septembre la rénovation de son réseau d'assainissement sur l'allée verte. Le mois de septembre demandera donc une vigilance accrue et des adaptations pour les familles de la maternelle.

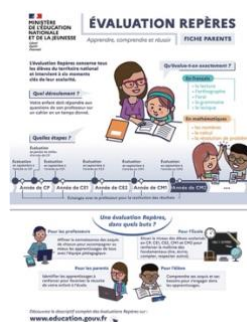


Ce lundi 1er septembre, 595 élèves feront leur rentrée. Nous avons la chance de bénéficier de l'ouverture d'une classe supplémentaire sur l'école.

Pour cette rentrée 2025, les programmes officiels de la maternelle au CM2 ont été revus. L'accent est mis sur un apprentissage plus progressif et explicite du français et des mathématiques, visant à assurer à chaque enfant des bases solides pour la suite de sa scolarité. À l'école maternelle, les nouveaux programmes renforcent la préparation à la lecture, à l'écriture et au calcul par le jeu, en développant le vocabulaire de votre enfant et sa première découverte des nombres.

Vous avez peut-être également entendu parler dans les médias de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVARS), un sujet qui a pu susciter des débats. Je tiens à rassurer toutes les familles : à l'école primaire, et contrairement à ce que l'on a pu entendre, cela ne changera pas nos pratiques fondamentales. **Ces orientations s'inscrivent** en réalité dans la continuité de notre projet éducatif et **viennent** renforcer ce qui est déjà au cœur de notre mission. À cet âge, le programme se concentre **exclusivement** sur la dimension relationnelle et affective. Concrètement, cet enseignement portera sur l'éducation civique, la prévention (notamment contre le harcèlement) et l'apprentissage du respect de soi, de son corps, de ses émotions et des autres. Soyez assurés que ces thématiques seront toujours abordées avec des mots et des supports adaptés à l'âge de nos élèves, en pleine cohérence avec nos valeurs.

Durant le mois de septembre, les élèves du CP au CM2 passeront des évaluations nationales. Rassurez-vous, il ne s'agit pas d'un examen. Ces points de repère en français et en mathématiques sont de précieux outils pour les enseignants : ils leur permettront d'identifier les forces et les besoins de chaque élève afin de proposer un accompagnement personnalisé tout au long de l'année.



Cette année sera particulière, car elle marquera le début d'une belle aventure collective : l'écriture de notre nouveau projet d'établissement. Guidés par les nouvelles orientations de l'Enseignement Catholique du Finistère, nous allons définir ensemble les grands axes qui porteront nos actions pédagogiques pour les années à venir. Notre ambition est de construire une école toujours plus bienveillante, innovante et ouverte sur le monde. L'ensemble de l'équipe pédagogique, du personnel, ainsi que les représentants des parents, seront associés à cette démarche essentielle, car c'est ensemble que nous construirons une école à la hauteur de nos ambitions pour vos enfants.



De nombreux projets concrets viendront rythmer l'année, menés par l'équipe éducative en lien avec des artistes, des clubs sportifs et des associations locales, avec le soutien de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et de l'APEL :

- En maternelle, le thème d'année est le cirque, avec la présence d'un chapiteau durant deux semaines en octobre.

- Une journée de la gentillesse sera organisée le 10 novembre pour sensibiliser à l'ouverture à l'autre et à la lutte contre le harcèlement.
- Les voyages scolaires sont de retour avec un séjour à Londres pour les CM2 et en Normandie pour les CM1.
- La musique sera à l'honneur avec des projets menés avec l'école de musique communautaire en maternelle et en cycle 2.
- Un projet de classe orchestre sera initié en CE2 : les enfants découvriront et apprendront le violon ou le violoncelle, un apprentissage qui se poursuivra pour eux en CM.
- Et bien d'autres projets sont encore en préparation !

Pour cette année scolaire, l'exigence dans la bienveillance reste notre ligne directrice pour permettre à chacun de développer ses compétences, sa maîtrise de la langue et son ouverture aux autres.

L'APEL, l'association des représentants de parents, sera aussi à votre disposition tout au long de l'année et vous donne d'ores et déjà rendez-vous, le dimanche 28 septembre. A ses baskets !

Enfin, je vous rappelle que les mesures de sécurité (plan Vigipirate) restent en vigueur. La sécurité est l'affaire de tous, merci de prendre une seconde pour bien refermer portails et portes derrière vous.

Je souhaite à chacun de vos enfants une année pleine de découvertes et de rencontres, une année où ils cultiveront le désir et le plaisir d'apprendre.



Florent Bégoc, chef d'établissement

Présentation de l'équipe éducative et de la répartition des classes :

	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant	Classe	Enseignant
Site maternelle	PS A	Elodie QUEMENEUR	PS B	Marie-Line SIMON		
	PS/MS A	Anne LE GAC	PS/MS B	Patricia CAM		
	MS/GS A	Katell SIMLER	GS B	Martine MAZE		
Site élémentaire	GS/CP (site élémentaire - GS en maternelle en début d'après-midi)	Estelle MESSIN	CP	Morgane NONNOTTE	CP/CE1	Denise GALLEE
	CE1 A	Cécile LE REST	CE1 B	Anne Laure FAROU	CE1/CE2	Françoise LAMOUR (jeudi et vendredi) et Marjorie GOURMEL (lundi et mardi)
	CE2 A	Josiane DENIS (Lundi, mardi, vendredi) et Marjorie GOURMEL (jeudi)	CE2 B	Patricia BARBOT		
	CM1 A	Christelle DUCRET	CM1 B	Yann PARANTHOEN	CM1/CM2	Christelle BLAZE-GELEBART
	CM2 A	Caroline TALARMAIN	CM2 B	Marie ROHOU		
BILINGUE BRETON	PS/MS (site maternelle)	Christine QUEAU-MORENO	GS/CP (site élémentaire - GS en maternelle en début d'après-midi)	Pauline EICHENBERGER (lundi) et Patricia PASCO (mardi, jeudi et vendredi)		
	CE1/CE2	Laurie HENNEQUIN	CM1/CM2	Caroline LUNVEN - RIOU (lundi et mardi) et Pauline EICHENBERGER (jeudi et vendredi)		
Disposition d'adaptation		Caroline LE DISCORD	ULIS	Erwan BALCOU		

Un nouveau professeur rejoint l'école, Madame Estelle Messin en classe de GS/CP (ouverture de classe) jusqu'au 5 décembre, elle sera remplacée le vendredi par Loan de Rodellec du Porzic.

Madame Patricia Barbot, victime d'un accident, sera remplacée par Madame Marine Yven.

Au sein de l'équipe, 2 professeurs des écoles stagiaires (en formation et donc en surnombre dans la classe certains jours) :

Anaïs PROTO (CE1A), Louise Le Roux (CM2C)

L'équipe enseignante est aidée par (en gras les nouveaux visages) :

- 8 ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles) : Jeannine Canté (MS/GS matin et PS/MS A et fin de sieste après-midi), Pascale Ségalen (PS A), Nathalie Kerboul (PSB), Florence Le Bras (GSB et classe PS/MS breton après-midi), Carine Grijol (PS/MSA), Annie Guézénoc (PS/MS bilingue breton), Vanessa Pronost (MS), Stéphanie MADEC (GS des 2 classes de GS/CP matin)
- Mélina Capitaine, monitrice éducative du CP au CM2
- 15 AESH (auxiliaire de vie scolaire au service d'enfants en situation d'handicap) : Anna Menguy, Valérie Favé, Patricia Lamy, Jean Luc Perrot, Patricia Glasson, Françoise Dodé, Pascale Roué, Stéphanie Kubiak, Amani Houssein, Jocelyne Gonzales, Odile Le Méné, Marilyne Legrand, Caroline Laurin, Marine Henocq et Janice Guilcher
- Des intervenantes en langue anglaise : Ingrid Morel (maternelle), Janice Guilcher (élémentaire)
- Un ouvrier d'entretien : Olivier Odrat
- Une équipe de ménage : Carine Grijol, Vanessa Pronost et Nathalie Kerboul en maternelle ; Florence Le Bras et Stéphanie Madec en élémentaire
- Une secrétaire : Prisca Brault et une comptable : Monique Pellen (voir plus loin)

EcoleDirecte : le lien Famille-Ecole.

Toutes les communications de l'école passeront par ce support. Vous pouvez y accéder par le site

<https://www.ecoledirecte.com/> ou à partir des applications sous Android ou AppStore.

L'identifiant et le mot de passe de première connexion reste identique d'une année à l'autre. Ils sont transmis aux familles dès la validation de l'inscription. En cas de difficulté, demander de nouveau à connexion à l'adresse direction@liesse.fr

Vous y trouverez toutes les circulaires diffusées, les mails entre l'école et les familles, les factures, la situation de votre compte, la possibilité de payer en ligne les factures ou/et les repas des enfants et la vie scolaire de votre enfant (pour les mots entre les enseignants et les parents – et inversement, la liste des absences, les sanctions/félicitations)...

Systématiquement, il faudra y réserver les repas à la cantine et la fréquentation de la garderie du soir. La réservation est possible le jour même jusqu'à 8h35 et évidemment peut se faire à l'avance sur plusieurs jours, plusieurs semaines.

Deux situations sont possibles :

- Votre enfant mangera à la cantine tous les jours ou/et fréquentera la garderie du soir tous les jours. Il doit être inscrit à l'année selon le modèle 1 puis vous n'aurez rien à faire SAUF les jours où vous souhaitez le récupérer pour manger ou ne pas le laisser à la garderie (voir modèle 2)
- Votre enfant mange occasionnellement à la cantine ou fréquente occasionnellement la garderie du soir. Il faudra l'inscrire sur le portail à chaque fois (modèle 2). Cela peut être fait plusieurs jours à l'avance jusqu'au jour J à 8h35

Modèle 1 : inscription à l'année

Cliquez sur l'icône **Vos informations**

Sélectionnez **Vos enfants ou votre enfant**

Cliquez sur **Demandez une modification**

Cocher le moment à réserver pour l'ensemble de l'année puis valider en cliquant sur **Envoyer la demande de modification**.

Modèle 2 : inscription ou désinscription au jour le jour

Sélectionnez l'un de vos enfants

Sélectionnez **Réservations**

Cliquez le service à réserver ou à annuler

Puis **Valider les modifications**

Horaires à l'école élémentaire (du CP au CM2) :

Matin : accueil en classe à partir de 8h25* – Début de la classe à 8h35 – Sortie à 11h50

Dans la mesure du possible, il est demandé aux enfants de ne pas arriver avant 8h20. Les portes de l'école ouvriront à 8h25.

Les enfants se rendront directement en classe après s'être lavés les mains.

Fermeture des portails à 8h35 et 13h30

Après – midi : accueil à 13h20 – Entrée en classe à 13h30 – Sortie à 16h30

Accueil des enfants sur la cour à partir de 13h15.

Fermeture des portails à 13h30

Cours : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les mercredis et les samedis

** Les enfants, arrivant sur la cour de l'école avant 8h25, restent sous la responsabilité des parents. Les enfants présents sur la cour avant 8h00 pourront être conduits à la garderie au frais des familles en application du règlement intérieur.*

Les enfants mangeant à la maison à midi ne sont autorisés à pénétrer sur les cours qu'à partir de 12h30.

Comment se passe la sortie de l'école à 11h50 et 16h30 en élémentaire :

2 possibilités :

- Vous récupérez votre enfant à 11h50/16h30 ou il rentre tout seul. Les enfants munis d'une carte verte ou d'une carte jaune peuvent sortir. Les enfants sans carte sont remis aux parents au niveau des portails (côté rue ou côté collège).
- Le midi, votre enfant mange au restaurant scolaire. Il y sera conduit par le personnel de l'école. Le soir, vous récupérez votre enfant au-delà de 16h30. Les enfants sont conduits et accueillis dans l'espace ludique par la garderie périscolaire municipale (voir plus bas le paragraphe garderie périscolaire municipale). Pas de sortie seul de la garderie sauf décharge signée auprès du service à l'enfant (à la mairie)

Horaires à l'école maternelle (PS à la GS) :

Horaires : 8h35 à 11h50 et de 13h30 à 16h30

Cours : les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis

Pas de cours : les mercredis et les samedis

L'entrée et la sortie de l'école maternelle se font uniquement pour la sécurité de tous en particulier de nos enfants par la porte avant sur le parvis sécurisé.

De 7h00 à 8h24 : accueil des enfants par le service de la garderie périscolaire (informations sur la garderie voir plus loin).

De 8h25 à 8h35 : l'accueil pour les élèves de petite, moyenne, grande section se fera dans les classes par les enseignantes.



Les cours commencent à 8h35. Tous les enfants doivent donc être arrivés pour 8h45 dernier délai.

Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 8h40.

Merci de vous assurer que votre enfant est passé aux toilettes avant de le déposer en classe. Vous pouvez évidemment utiliser ceux de l'école.

Pour les enfants mangeant à la maison, l'accueil commencera à partir de 13h20 jusqu'à 13h30. Les enfants de PS seront à déposer en salle de sieste (en faisant attention à ne pas réveiller les autres enfants), les élèves de MS/GS dans la cour. Pour la sécurité des enfants, les portes d'entrée seront verrouillées dès 13h35.

A 11h50 et à 16h30, les élèves sont à reprendre directement dans les classes auprès des enseignantes (classes de PSA, PSB : à l'entrée de la classe dans le couloir – Classes de PS/MS, MS, GSA : par la porte d'accès à la cour de récréation – classe de GSB par la cour puis la porte auprès des toilettes extérieures).

En cas de pluie, tous les enfants sont remis par les portes dans le couloir.

Afin de ne pas perturber la fin des cours et surtout le transfert des enfants à la cantine ou à la garderie, il est demandé à tous les parents des élèves d'attendre le signal du personnel de l'école avant de rentrer dans les couloirs. MERCI pour votre compréhension.

Comment se passe la sortie de l'école à 16h30 en maternelle :

2 possibilités :

- Vous récupérez votre enfant à 16h30 en classe auprès de son enseignant.
- Vous récupérez votre enfant au-delà de 16h30. Les enfants sont accueillis en garderie (à droite de la porte d'entrée)

Précisions pour les élèves de GS de GS/CP bilingue breton et GS/CP :

2 classes de GS/CP sont situées au rez-de-chaussée du bâtiment principal de l'école élémentaire.

Le matin et le soir, la garderie des GS bilingue breton sera assurée comme pour les autres élèves de GS sur le site de l'école maternelle.

L'accueil le matin de 8h25 à 8h35 se feront directement auprès de l'enseignant(e) avec une entrée spécifique pour les GS (porte au maximum à gauche du bâtiment principal. La récupération des enfants à 11h50 et 16h30* se fera directement à la porte extérieure de la classe.

De 11h50 à 13h30 (ou 14h45 selon les classes et les jours), les enfants de GS bilingue seront sur le site maternelle pour la restauration. Les enfants ayant mangé à la maison seront à déposer sur la cour des MS et GS sur le site de l'école maternelle.

*à 16h30 : les enfants de GS peuvent être remontés en maternelle avec les enfants de la garderie avec un pedibus. Pour ce service, il convient de prendre au préalable contact avec l'enseignante de la classe.

La garderie :

Une garderie municipale est assurée dans les bâtiments de l'école tous les matins à partir de 7h00 et le soir, jusqu'à 19h00, les élèves de maternelle (PS au GS) sont accueillis au sein de l'école maternelle et les élèves d'élémentaire (CP au CM2) dans l'espace ludique sur le site du primaire (local au-dessous de la salle informatique). Afin de pouvoir la fréquenter, il est impératif d'avoir rempli un dossier d'inscription sur le site de la mairie : <https://saint-renan.portail-familles.app/home> . La facturation de ce service est assurée par la mairie de Saint-Renan. **Pour fréquenter la garderie, il est impératif de s'inscrire sur le site <https://www.ecoledirecte.com> :** Pour les garderies du matin, la veille avant 16h00 et pour le soir, le jour J avant 8h35

Les pointages à l'arrivée le matin et au départ le jour se feront directement par les parents sur une tablette numérique. Une avec un code barre vous sera remise par le personnel de garderie lors de votre première utilisation de la garderie (Astuce : garder une photo de la carte dans son téléphone portable en cas de perte ou pour plus de simplicité).

Attention, les cartes précédentes restent valables. Les cartes servent aussi par l'ALSH (centre de loisirs). Nous vous conseillons d'en garder une copie sur vos téléphones par photo ou dans une application (le plus efficace).



Cantine :

Quand votre enfant mange à la cantine, il faut l'inscrire au préalable sur le site

Les repas des élèves de PS, MS, GS sont servis à la cantine, allée verte. Les repas des élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et de CM2 sont servis au self du collège Saint-Stanislas.

Le coût du repas pour les enfants est de 4,35 euros. Pour les familles rennaises, une réduction de 10% par enfant pour les familles de 3 ou plus et une aide selon le quotient familial CAF (quotient ≤ 800 euros – prendre contact avec le directeur pour la mise en place de cette réduction).

Les repas consommés seront facturés par le secrétariat de l'école le mois suivant.

Pour tous les enfants de l'école, les repas consommés sont établis à travers le pointage d'une carte individuelle à l'entrée de la cantine et du self.

Dans les fiches de renseignements que vous avez complétées début juillet, vous nous avez indiqué les ALLERGIES ALIMENTAIRES. Elles ont été transmises au gestionnaire de la cantine en cas d'allergies ou de régime.

En cas de modification, merci d'en informer rapidement l'école.

Les goûters, les bonbons à l'école - Le goûter, une affaire qui a la pêche ! J'apporte et je mange des fruits à l'école.

Du CP au CM2 (et les classes de MS/GS qui mangent au second service), un goûter peut être amené par les élèves s'ils en ont besoin

Dans le cadre national de lutte contre l'obésité, **seulement les goûters de fruits ou légumes (pomme, banane, etc) ou à base de fruits sont autorisés.** Pas de biscuits, madeleines, pain au lait...



Pour les anniversaires, il est autorisé d'apporter des bonbons à l'école uniquement à partir du CP. Il convient de les apporter en quantité raisonnable et sous forme distribuable en classe (emballage de préférence). La fête d'anniversaire se fait en classe avec les camarades, c'est un temps de partage (éviter donc les petits sachets qui rentrent à la maison).

Informations au sujet des maladies et hygiène :

Évidemment, chaque parent veillera à ce que son enfant se présente à l'école en tenue propre et adaptée à un milieu scolaire et des mains propres.

D'autre part, nous rappelons aux familles, notamment en maternelle, que la place d'un enfant malade n'est pas à l'école. C'est une question de bon sens pour votre enfant qui ne peut travailler efficacement en étant malade ou se rétablir mais surtout pour les autres enfants et le personnel de l'école : les microbes se transmettent très vite à l'école...

Santé publique, le tabac, les cigarettes électroniques (vaporettes) :

Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 et le n°2017-633 du Code de la santé publique interdit de fumer ou de vapoter au sein d'un établissement scolaire ou à proximité des élèves.

Stationnement, sécurité – Fermetures du portail à l'entrée de la cour de l'école élémentaire.

A proscrire : le stationnement sur les trottoirs, sur le passage piéton, sur les lignes jaunes. Il gêne la visibilité des véhicules sortant du parking et met en danger les piétons, les enfants.

Il convient de rentrer et de circuler dans le parking de l'école maternelle à vitesse réduite, même hors des horaires de l'école notamment quand vous vous rendez à la garderie.

En maternelle, merci de respecter les 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite devant l'école et derrière l'école, la zone réservée aux agents de l'école.

A l'école élémentaire, il est interdit d'entrer dans l'enceinte de l'établissement en voiture durant les horaires scolaires. La barrière d'entrée de l'école est fermée. Si vous devez accompagner votre enfant après un rendez-vous ou venir le prendre avant fin des cours, merci de vous garer sur le parking au niveau de la rue ou à la place réservée aux visiteurs, sonnez au niveau du portail puis entrez pour vous présenter au secrétariat.

L'équipe pédagogique vous invite à la plus grande prudence à proximité de l'école et vous incite à éduquer vos enfants à la sécurité routière.



Traverser le collège pour se rendre à l'école maternelle ou inversement :

La Direction et les professeurs d'EPS du collège demandent aux familles qui seraient amenées à traverser le plateau sportif du collège pour récupérer les enfants de maternelle ou en élémentaire de veiller à ne pas gêner les cours d'éducation physique et sportive des élèves du collège.

Terrain synthétique : il est interdit de le traverser ou d'y jouer lors des entrées et sorties de l'école.

Classes de CP :

Durant les premiers jours de classe, nous conseillons vivement aux parents des enfants de CP de venir les récupérer sur la cour aux heures de sortie, ceci afin d'éviter un stress inutile aux enfants qui ne savent pas toujours où leurs parents les attendent.

Les cartes de sortie (jaunes ou vertes) seront remises aux enfants qu'à partir du lundi 15 septembre

Fiches de renseignements, circulaires à remplir :

L'ensemble des documents a été rempli par les familles en ligne en juin sur EcoleDirecte. En cas de modification, modifier les coordonnées directement sur le portail ou en contactant le secrétariat.

Assurances : assurance individuelle – accident corporel – *aucun document à fournir*

Votre enfant est couvert grâce l'assurance de l'école par une assurance individuelle accident qui protège votre enfant partout, 24h/24 (voir dépliant d'informations en couleur). Cette assurance couvre votre enfant s'il se blesse tout seul ou s'il n'y a pas d'auteur identifié.

L'adhésion à une assurance individuelle accident au moment de la rentrée n'est donc pas nécessaire.

Vous disposez de toutes les informations, vous pouvez télécharger une attestation ou déclarer un sinistre survenant hors temps scolaire à l'adresse : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/assurance-scolaire>



Assurances : responsabilité civile – *aucun document à fournir*

Il s'agit de l'assurance que les responsables d'un enfant souscrivent pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui. Les enfants sont couverts par le contrat personnel de leurs parents (responsabilité civile chef de famille ou multirisques habitation).

Dans le cas où l'assurance de la famille serait défaillante, l'assurance de l'école prendrait le relais. Là encore, vous n'avez plus à fournir d'attestation d'assurance.

Uniquement si votre enfant est responsable d'un accident, nous prendrons contact avec vous pour obtenir les informations nécessaires à propos de votre assurance.

Absences :

Attention, la scolarité est maintenant obligatoire dès l'année des 3 ans (enfant né en 2022 et avant).

En cas d'absence, pour les enfants même dès la PS, les parents doivent impérativement prévenir l'école le matin même avant 9h00, en indiquant le motif. Merci de le faire en priorité par messagerie EcoleDirecte ou à l'adresse : secretariat@liesse.fr (ou à défaut par téléphone : 02 98 84 33 27). Dans le cas où l'école ne serait pas prévenue, l'absence sera signalée, par téléphone, aux parents.

En cas d'absence prévue à l'avance (rendez-vous avec un médecin, par exemple), l'école doit être prévenue dans la mesure du possible 24 heures avant. Utiliser la messagerie EcoleDirecte en prévenant le secrétariat et l'enseignant.

En cas d'absences injustifiées répétées, la direction de l'école est dans l'obligation d'en informer les services de l'Etat.

Médicaments :

La prise de médicaments à l'école est strictement réservée aux cas ne pouvant être traités d'une autre manière (prise avant et après la classe). Un certificat médical indiquant la posologie est alors fourni au directeur ou à une enseignante avec les médicaments et une autorisation écrite des parents autorisant le personnel de l'école à administrer le médicament. **Les enfants ne doivent donc avoir aucun médicament à leur portée.**

La prise de médicaments régulière ou certainement pathologie ou allergie nécessite la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Il convient dans ce cas de prendre rapidement contact avec le Directeur de l'école. Si votre enfant a bénéficié d'un PAI durant l'année scolaire précédente, merci de transmettre rapidement le document réactualisé à la direction de l'école.



L'éducation physique et sportive est obligatoire. Des dispenses temporaires peuvent être accordées sur présentation d'un certificat médical ou d'un message envoyé à l'enseignant de votre enfant par EcoleDirecte.

Le règlement et la charte informatique :

A destination des élèves de l'école élémentaire, l'équipe éducative a élaboré un règlement de l'école et une charte informatique. Nous vous demanderons de les lire très attentivement avec votre enfant et d'en discuter. Puis de le signer avec votre enfant. Ce règlement et cette charte sont des documents pédagogiques à destination des enfants. Le règlement intérieur complet et la charte complète seront disponibles sur EcoleDirecte, notre site internet ou au secrétariat de l'école.

En maternelle, l'enseignante de votre enfant vous remettra régulièrement la pochette du facteur qui contiendra les circulaires. Merci de la rapporter dès le lendemain.

Site internet de l'école :

Le site internet de l'école est consultable à l'adresse suivante : <http://liesse.fr>.

Agenda en ligne de l'école :

Un agenda en ligne est disponible sur EcoleDirecte. Il est réactualisé en permanence.



Calendrier, jour pédagogique et le pont :

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 1 septembre 2025	
Vacances de la Toussaint	Vendredi 17 octobre 2025	Lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Vendredi 22 décembre 2025	Lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Vendredi 13 février 2026	Lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	Vendredi 10 avril 2026	Lundi 27 avril 2026
Pont de l'ascension	Mardi 12 mai 2026	Lundi 18 mai 2026
Vacances d'été	Vendredi 3 juillet 2026	

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Le chef d'établissement et l'équipe pédagogique rappellent aux familles que les absences pour cause de départ en week-end prolongé ou en vacances sont à éviter au maximum pour le bien de tous... La scolarité à partir de 3 ans est obligatoire.

Accompagnement scolaire – Devoirs du soir à l'école :

L'activité d'accompagnement scolaire, organisée par les services de la mairie, se déroule deux fois (lundi et / ou jeudi) par semaine pendant la période scolaire, de 17h à 18h.

Pas d'accompagnement le jeudi précédent les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charges par des bénévoles après avoir pris leur goûter en garderie périscolaire, ils participent à l'activité et sont ensuite ramenés dans la garderie. Ce service commencera au mois d'octobre. Les inscriptions se font auprès des services de la garderie périscolaire.

Enseignante spécialisée – disposition d'adaptation :

Caroline Le Discord est l'enseignante du dispositif d'adaptation de l'école. Il s'agit d'une enseignante spécialisée, maître E qui interviendra sur temps scolaire, soit en animant des ateliers dans les classes en collaboration avec l'enseignant titulaire soit auprès des enfants ayant des difficultés d'apprentissage (par groupe de 2 à 4 enfants). Par exemple, elle pourrait travailler pendant 45 minutes deux fois par semaine pendant six semaines avec trois enfants de CE2 pour retravailler la notion non acquise de l'écriture additive ou soustractive.

Avant toute intervention avec un enfant, elle rencontre la famille pour solliciter son accord et présenter le travail mis en œuvre.



Scolarisation des élèves handicapés :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d'assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves handicapés dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent qui :

- ☞ reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés
- ☞ conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- ☞ réalise chaque année une évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) réunissant la famille, l'équipe pédagogique et les partenaires extérieurs. L'enseignant référent adresse un compte rendu de cette rencontre à la Maison départementale des personnes handicapées.

Pour notre établissement scolaire, l'enseignant référent est : Madame Chrystèle Vince

Mail : chrystele.vince@enseignement-catholique.bzh ou téléphone : 06 32 29 08 30

Eveil à la foi, culture religieuse et catéchèse :

Un temps d'éveil à la foi ou de culture religieuse est proposé à tous les enfants de l'école. En maternelle, les temps d'éveil à la foi se font par temps fort. A partir du CP, une heure de l'emploi du temps est réservée à ce temps de culture religieuse. Ces temps ne sont pas des temps de catéchèse.

A partir du CE2, les familles ont le choix entre poursuivre de la culture religieuse ou commencer la catéchèse, en lien au sein de la paroisse. *Choix fait début juillet sur EcoleDirecte.*

Les familles, qui ne souhaitent pas que leur enfant, participent au temps de culture religieuse organisé par l'école doivent en informer par écrit le directeur de l'école. La famille récupérera alors son enfant pendant ce temps.

Protection des données personnelles des élèves et des parents / responsables légaux (RGPD) :

Cette information s'adresse aux parents ou responsables légaux des enfants mineurs.

La protection de votre vie privée et de celle de votre enfant est, pour nous, d'une importance capitale.

Afin de pouvoir remplir nos missions d'enseignement, l'inscription d'un élève dans l'Etablissement nous amène à traiter un ensemble d'informations que vous nous aurez fournies ou qui nous seront communiquées dans le cadre du cursus scolaire, ces informations constituent des Données à Caractère Personnel.

Ces données ne sont accessibles et traitées que par les membres du personnel de l'Etablissement. Ils sont sensibilisés à la confidentialité de ces données, à une utilisation légitime et précise, ainsi qu'à la sécurité de celles-ci.

Le traitement est licite, loyal et légitime. Nous traitons vos données en conformité avec toutes les lois applicables concernant la protection des données et de la vie privée, en ce compris le « RGPD » - Règlement Général sur la Protection des Données (EU) 2016/679.

Les données sont collectées pour des finalités déterminées et légitimes, c'est à dire soit sur base de votre consentement, soit parce que cela est nécessaire à l'exécution de la mission d'enseignement et du contrat de confiance passé entre l'établissement scolaire, les parents, l'élève, en vue de la scolarité/formation de ce dernier, soit en vertu d'une obligation légale, ou encore parce que le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique, ou enfin parce que le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'Etablissement.

Les données collectées à votre sujet peuvent inclure l'identification générale et informations de contact, des numéros d'identification émis par les autorités gouvernementales, des informations financières, des informations nous permettant d'exercer nos missions d'enseignement ou liées au projet pédagogique ou d'établissement, des informations médicales pouvant avoir une incidence sur la scolarité de l'élève lui-même ou sur l'organisation de l'établissement scolaire.

Votre consentement est au même moment sollicité pour la collecte et le traitement de ces données. Il est essentiel que ces données soient à jour. Pour ce faire, vous vous engagez à nous communiquer toute modification utile.

Les finalités poursuivies exclusivement par le traitement de ces données sont d'assurer la gestion administrative ainsi que la gestion pédagogique et les missions de l'enseignement. Nous utiliserons ainsi vos données pour vous contacter en lien avec la scolarité de votre enfant et pour traiter avec vous les différents aspects de la vie scolaire de votre enfant (courrier, factures, assurances, etc...).

Le transfert de données à des tiers se fait à des fins strictement non commerciales et strictement limité au bon suivi de la scolarité de votre enfant (administration, collectivités...).

Les données personnelles que vous nous avez confiées sont conservées aussi longtemps que votre enfant est scolarisé dans l'établissement scolaire. Les données relatives à la scolarité de votre enfant sont conservées dans l'établissement conformément aux dispositions légales, et au plus durant 50 ans en archives publiques.

L'établissement prendra les mesures techniques, physiques, légales et organisationnelles appropriées qui sont en conformité avec les lois en matière de vie privée et de protection des données applicables.

Vous disposez de droits par rapport aux données que nous avons collectées à votre sujet et au sujet de votre enfant. Il s'agit des droits suivants, et ce dans les limites mentionnées dans la réglementation et en fonction des finalités justifiant le traitement:

- Droit à l'information ;
- Droit d'accès aux données ;
- Droit de rectification des données ;
- Droit à la suppression des données ;
- Droit à la restriction des données ;
- Droit à la portabilité des données ;
- Droit d'opposition à un traitement de données et ce en motivant spécifiquement votre demande, tenant compte que le responsable de traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui justifient le traitement contesté et ce bien évidemment en conformité avec la réglementation.

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'adresser un courriel ou un courrier à l'adresse de contact de l'établissement dans laquelle vous mentionnez précisément l'objet de votre demande. Cette demande sera signée, datée et accompagnée d'une copie recto/verso de votre carte d'identité.

Contribution scolaire – facturation :

La circulaire vous a été remise début juillet et consultable sur EcoleDirecte, partie Documents. Pour rappel :

Le conseil d'administration de l'OGEC a décidé de modalités de facturation suivante :

- Une facture sera établie tous les mois du mois de septembre à juillet (10 factures)
- Les familles peuvent choisir le paiement par prélèvement ou carte bancaire sur le site EcoleDirecte (ou à défaut par chèque auprès du secrétariat).
- Les familles ayant choisi le mode de prélèvement seront averties par la facture du montant du prélèvement suivant.
- La cantine sera facturée au mois N+1
- La participation aux sorties scolaires est facturée par l'intermédiaire d'une forfait unique et mutualisé de 7 euros par mois. Les coûts des voyages en CM1 et CM2 et du cirque en maternelle seront facturés.
- Aucun autre frais ne sera plus facturé en plus de ces frais cités précédemment.
- Les frais de scolarité sont de 34 euros pour tous les enfants.
- La caisse de solidarité de l'école est pérennisée. Des facilités de paiement peuvent être accordées, si nécessaire, sur demande au Directeur de l'école.

Horaires du secrétariat-comptabilité :



Le secrétariat est ouvert de 8h15 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

La comptabilité est ouverte le mardi, le mercredi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Prisca Brault (secrétaire) et Monique Pellen (comptable) sont à votre disposition pour toute question concernant la facturation, les changements exceptionnels de dernières minutes pour la cantine, la garderie. Elles assurent l'accueil téléphonique et transmettent l'information.

Le secrétariat est joignable à l'adresse : secreteriat@liesse.fr.

La comptable est joignable à l'adresse : comptable@liesse.fr

Relation école – familles – DATES à retenir :

Les enseignants et moi-même sommes à votre disposition. En cas de nécessité, vous pouvez prendre rendez-vous au moins la veille. Par ailleurs, afin de faire plus ample connaissance, les enseignants et moi-même vous rencontrerons au cours d'une réunion regroupant les classes d'un même niveau qui se dérouleront dans les semaines qui viennent, en voici les dates :

Classes concernées				Date de la réunion	Horaire	Lieu
PSA	PSB	PS/MS breton		mardi 30 septembre 2025	18h00	salle de motricité, maternelle
PS/MSA	PS/MSB			mardi 30 septembre	18h00	salle de motricité, maternelle
MS/GSA	GSB			lundi 6 octobre		
CP	CP/CE1	GS/CP breton	GS/CP	jeudi 2 octobre	18h00	salle multifonctions, élémentaire
CE1A	CE1B			Jeudi 18 septembre	18h00	salle multifonctions, élémentaire
CE2A	CE2B	CE1/CE2 breton	CE1/CE2	Jeudi 18 septembre		
CM1A	CM1B			Lundi 8 septembre	18h00	salle multifonctions, élémentaire
CM2A	CM2B	CM1/CM2	CM1/CM2 breton	Mardi 16 septembre	18h00	salle multifonctions, élémentaire
Toutes les classes, intervention de la maison de protection de la famille (lutte contre toutes les formes de violence, prévention du harcèlement)				Mardi 7 octobre	18h00	salle multifonctions, élémentaire

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le chef d'Etablissement, Florent Bégoc

Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur

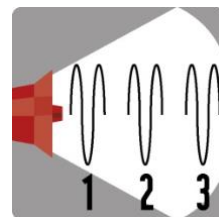
En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)

Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,

Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Bleu : 99,3 Mhz

FREQUENCE France Info : 105,5 Mhz

FREQUENCE France Inter : 88,3 Mhz



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).